Ville de Vaujours

Réunion de quartier
FENELON
Jeudi 21 septembre 2017

Chers Valjoviens,
Chers amis,

Dans la volonté de conserver le bien vivre de la ville de Vaujours, nous mettons un point d'honneur à échanger avec vous, afin de faire le point sur ce qui a été réalisé et de voir ensemble comment améliorer les services de la ville pour vous apporter satisfaction à tous.

Ces réunions de quartier offrent la possibilité de vous présenter les projets à venir, les démarches entreprises par la municipalité, les résultats obtenus… Tout ceci dans le but de vous faire participer à la vie de la commune.

Jeudi 21 septembre, nous avons essentiellement évoqué ensemble : les problèmes de stationnement et de circulation, la sécurité et l'environnement.

Dominique BAILLY
Votre Maire

En présence de Dominique BAILLY, Maire de Vaujours et de :

Abdenour AMAROUCHE, Maire adjoint chargé de la santé, du handicap et de l'accessibilité,
Claude LEMASSON, Maire adjoint chargé des fêtes, des cérémonies et de l'événementiel,
Guy VALENTIN, Conseiller municipal délégué aux relations avec les associations,
Giovanni CANTELMO, Conseiller municipal,
Philippe GAUDIN, Directeur des affaires générales,
Alex LAPEYRE, Coordonnateur des services techniques,
Jean-Jacques LAFON, Responsable de la Police Municipale,
Commandant DOPIERA, Commissariat de Livry-Gargan,
Chantal BONNET, Société Hydrogène.

Mairie de Vaujours – 20, rue Alexandre Boucher – 93 410 Vaujours – Tél. : 01 48 61 96 75

Les points suivants ont été abordés :

AMENAGEMENT

■ Requalification du Centre Bourg ancien de Vaujours

Monsieur le Maire présente Madame Chantal BONNET, Société Hydrogène, chargée de dresser un diagnostic et une analyse des besoins relatifs au cœur du bourg.
Cette étude répondra aux enjeux d'une dynamique du patrimoine historique de la commune et contribuera à lui donner sa place de Centre Bourg, en suscitant une participation citoyenne.

FINANCES

Au 1er janvier 2016, la ville de Vaujours a rejoint un Etablissement Public Territorial appelé « Grand Paris-Grand Est », dans le cadre de la création de la Métropole du Grand Paris. Cette structure intercommunale compte plus de 380 000 habitants et regroupe 14 communes.
Vaujours devra progressivement transférer une partie de ses compétences à la Métropole ou au Territoire auquel elle est rattachée.

De 2016 à 2020, une partie des recettes de fiscalité, en particulier celle économique, sera transférée au Territoire. Ce transfert sera compensé par le versement d'une Allocation Compensatrice inscrite chaque année au budget.

La ville de Vaujours conserve la Taxe d'Habitation (TH), la Taxe Foncière Non Bâti (TFNB) et la Taxe Foncière Bâti (TFB). Les taux de la fiscalité directe locale restent inchangés depuis 2008, **la ville a fait le choix de ne pas les augmenter afin de ne pas amputer le pouvoir d'achat des Valjoviens**.

Malgré la baisse des concours financiers, la ville poursuit son désendettement et ses investissements.
L'encours de la dette a diminué de 68,67% entre 2008 et 2016.

TRAVAUX

■ Travaux à venir sur le quartier Fénelon

- Rue Giffard : réfection des trottoirs.
- Etude d'extension de l'école Jules Ferry comprenant 2 classes, un préau et un réfectoire
- Etude sur la création d'un court de tennis avec sondage des sols au préalable.
- La démolition du bâtiment 59-61 rue de Coubron entraine une réflexion de la municipalité sur un projet d'extension du parking du conservatoire.
- Renforcement de l'éclairage publique dans les rues de Livry (9 candélabres au lieu de 6 actuellement) et rue de Coubron (remplacement de 2 candélabres résidence vieille fontaine).

■ Rénovation des voiries

Le Maire précise que la municipalité a mis en place un plan pluriannuel d'investissement pour la rénovation des voiries et que les rues les plus dégradées seront rénovées en priorité.
La municipalité s'applique à rénover ses voiries dans l'ensemble de ses éléments constitutifs : assainissement, éclairage public, structure et couche de roulement, dans le bon respect de la réglementation et de l'accessibilité aux handicapés.
Le Maire rappelle, néanmoins, que la réfection des voiries est soumise aux délais de l'EPT, notamment sur la gestion de l'assainissement.

■ Mise aux normes des bâtiments publics à tous types d'handicap

La municipalité s'est engagée auprès de Monsieur le Préfet à travers ses agendas d'accessibilité programmés (Ad'AP) sur un calendrier précis de mise en accessibilité totale de l'ensemble de ses bâtiments communaux.
Pour cela, elle a procédé dans un premier temps à la mise à jour des diagnostics sur tous les types de handicap, puis elle a établi un calendrier par catégorie et nature des établissements, selon les exigences.

■ Stade Jules Ferry

Le stade Jules Ferry, inauguré en janvier 2012, a été entièrement réhabilité pour répondre aux normes d'utilisation.
La Municipalité a souhaité valoriser cet équipement dans le respect du développement durable. Ainsi, le terrain de jeu naturel a fait place à un gazon synthétique et le nouveau bâtiment s'intègre harmonieusement à l'environnement immédiat.

Néanmoins, des désordres sur le gazon synthétique sont apparus en juin 2014, puis en juin 2017.
Dans l'attente du rapport du cabinet d'expertise, le District de Football n'autorise plus l'organisation de compétitions. La municipalité, quant à elle, a décidé de fermer temporairement le site pour garantir la bonne exécution des travaux et la sécurité des usagers.

ENVIRONNEMENT

■ Mise en place de la semaine de la propreté

La municipalité a initié la semaine de la propreté auprès de la population à travers une campagne de publicité avec la mise à disposition gratuite de tous les matériels.
Faute de participants, aucune suite ne lui a été donnée. De nouvelles campagnes seront proposées en 2018.

Malgré les efforts fournis par les services municipaux en matière de propreté urbaine, le Maire constate un manque évident de civisme. Il précise qu'il ne faut que 12 minutes après le passage de la balayeuse pour trouver à nouveau des déchets sur la voie publique.
Le Maire insiste sur ce point : la propreté, c'est l'affaire de tous.

■ Parcours de santé

Véritable poumon vert au sein du quartier Fénelon, le Parcours de santé est désormais un lieu de rendez-vous pour les séniors.
Le Maire déplore quelques dégradations volontaires mais surtout naturelles, liées aux passages des sangliers.

■ Protection de l'environnement

La municipalité investie dans le respect de l'environnement :

- Remplacement progressif de la flotte automobile municipale par des véhicules moins polluants.
- Acquisition de matériel portatif électrique pour les agents des services techniques (moins bruyants et plus propres).
- Acquisition d'un aspirateur de voirie grâce à l'obtention d'une subvention parlementaire.

■ Parc de la Garenne

Le parc de la Garenne est fermé depuis la tentative d'implantation des gens du voyage le 22 août 2017. Les potelets de sécurité seront prochainement réparés et l'aménagement d'un portillon permettant l'accès des piétons est en cours d'étude.

■ « Sauvons le parc de la Poudrerie »

Grâce à l'initiative des 4 maires des villes concernées en terme de territoire par le parc de la Poudrerie, celui-ci est resté ouvert en 2017 toujours financé par les subventions du Département et de la Région.

Cette année 2017 a vu la multiplication de réunions de travail afin de définir un projet d'avenir visant la signature avec l'Etat (propriétaire du lieu) d'une convention emphytéotique qui donnerait à l'ensemble des villes la possibilité de gérer de façon partagée des espaces déterminés.
Cette convention, puisque l'Etat ne peut légalement rétrocéder pour 1 euro symbolique le parc (dont la valeur est estimée à 14 millions d'euros), permettrait aux communes, aux EPT, au Département et à la Région d'en assurer la gestion pour une durée indéterminée.

SECURITE

■ Vidéo-protection

Malgré un soutien de la Préfecture, la caméra du parvis de l'église reste toujours en attente de subventionnement par le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD).
Pour l'heure, le Maire rappelle que l'éclairage a été intensifié pour limiter les regroupements de jeunes. A cela, il précise que le quartier a retrouvé sa tranquillité grâce à la présence régulière des effectifs de Police.

En complément, le Commandant DOPIERA précise que le regroupement de personnes ne constitue pas un délit. Les nuisances liées aux attroupements sont davantage sonores et relèvent du contraventionnel et non du délictuel. Le Maire ajoute que les contrevenants sont généralement soumis à un simple rappel à la loi.

Concernant les missions de la Police, le Commandant DOPIERA souhaite apporter quelques précisions. Aussi, la Police Municipale peut :

- constater et relever la plupart des infractions au Code de la route
- procéder à l'immobilisation et à la mise en fourrière d'un véhicule
- intervenir en cas de flagrant délit
- mener une enquête administrative

Elle ne peut, en aucun cas, prendre des plaintes et mener une enquête judiciaire ; missions de la Police Nationale et de la Gendarmerie.

■ Service d'aide aux victimes

Le Maire rappelle que le service d'aide aux victimes de la Police Intercommunale assure une prise en charge rapide et de proximité, ainsi qu'un accompagnement personnalisé des victimes d'infractions pénales.

CIRCULATION - STATIONNEMENT

■ Etablissement scolaire Fénelon

Le Maire annonce que les mesures mises en œuvre pour limiter le stationnement anarchique et améliorer la circulation ont nettement fluidifié le trafic : double sens de l'avenue de l'Europe, horaires d'entrée et de sortie décalés, trois points d'accès mis à la disposition des élèves…

Le Maire, conscient des transgressions au code de la route, précise néanmoins que la Police Intercommunale a pour mission prioritaire la sécurisation des écoles maternelles et élémentaires, et que par conséquent, elle ne peut pas assurer systématiquement les entrées/sorties de Fénelon.

Le Maire et le Directeur de l'établissement Fénelon mènent actuellement une réflexion sur l'implantation d'un parking au sein même de l'école.

De manière plus générale sur le stationnement et la circulation du quartier Fénelon, le Maire rappelle qu'il a hérité de son prédécesseur. Ce dernier a délivré nombre de permis de construire pour de petits ensembles collectifs sans prendre en considération les conséquences pour le cadre de vie.
En effet, la multiplication des logements a entrainé une surpopulation : plus de riverains, plus de véhicules, plus de différents de voisinage…

Le Maire souhaite, pour sa part, développer la ville de manière raisonnée et harmonieuse en gardant à l'esprit le bien vivre valjovien. C'est pourquoi, la municipalité réalise un diagnostic architectural et urbain dans chacun de ses projets d'aménagement, en y associant tous les acteurs locaux : riverains, commerçants, associations…

La réunion prend fin à 23 heures.